

**Communiqué de presse**

Berne, le 17 mars 2016

**La réforme de l'imposition des entreprises III ne doit pas préteriter les PME**

**Dans le cadre de la réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III), le Conseil national a très clairement rejeté l'introduction d'un impôt sur les gains en capital. L'adaptation de l'imposition partielle des dividendes a également fait l'objet d'un rejet très net au Conseil national. La réforme ne doit pas se faire aux dépens des PME. L'usam salue la RIE III comme une chance importante pour la Suisse de renforcer de manière décisive la place économique suisse dans le contexte international de concurrence fiscale.**

Pour l'usam, la plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, il est primordial que la RIE III ne se fasse pas aux dépens des PME. Les PME ne devraient pas être préteritées et devoir compenser les pertes fiscales. L'usam salue la décision prise de ne pas entrer en matière sur l'impôt sur les gains en capital ainsi que l'adaptation de l'imposition partielle des dividendes par le Conseil national lors de cette session et par le Conseil des Etats fin 2015. La suppression du droit de timbre d'émission sur le capital propre, vieille requête au Parlement, va être traitée dans un projet séparément. L'usam approuve la démarche.

Ainsi, des charges supplémentaires considérables liées à la RIE III sont donc écartées. L'usam soutient le projet de RIE III dans sa forme actuelle. Aucune tentative de remettre en question les résultats de cette réforme ne sera accepté. La RIE III est une chance importante pour la Suisse de renforcer de manière décisive la place économique suisse dans le contexte international de concurrence fiscale.

**Renseignements complémentaires****Hans-Ulrich Bigler**, directeur, tél. 031 380 14 14, mobile 079 285 47 09**Alexa Krattinger**, responsable du dossier, tél. 031 380 14 22, mobile 079 779 20 58

**Numéro 1** : plus grande organisation faîtière de l'économie suisse,  
l'usam représente 250 associations et quelque 300 000 PME